

HUILERIES DU DAHOMEY
puis
COMPTOIRS ET HUILERIES DU DAHOMEY
filiale de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
www.entreprises-coloniales.fr/empire/BCEEM.pdf

Société des Huileries du Dahomey
(*La Journée industrielle*, 28 janvier 1927)

Nous avons publié dans notre numéro du 6 janvier dernier un compte rendu de la deuxième assemblée constitutive de cette société, au capital de 600.000 fr., dont le siège à Paris, 94, rue de la Victoire, et qui a pour objet l'étude et la réalisation de toutes entreprises industrielles, commerciales et agricoles au Dahomey.

Ajoutons que le capital est représenté par 1.200 actions de 500 fr. ; il pourra, ultérieurement, être porté à 2 millions, il a été attribué, en rémunération d'apport, 50 actions à la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, à Paris, 94, rue de la Victoire, et 669 actions à M. Froment-Guieysse, à Paris, 18, rue des Saints-Pères : ce dernier a reçu, en outre, les 500 parts de fondateur créées, et une somme de 80.000 fr. en espèces.

Le premier conseil d'administration se compose de MM. Froment-Guieysse et Georges Biraben ¹, à Paris, 6, rue Saint-Lazare, et de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles.

(*La Journée industrielle*, 21 juin 1927)

Société des Huileries du Dahomey. — Émission au pair de 800 actions nouvelles de 500 fr., qui porteront le capital de 600.000 fr. à 1 million.

Huileries du Dahomey
(*La Journée industrielle*, 27 septembre 1927)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a régularisé une augmentation de capital de 600.000 fr. à 1 million par l'émission de 800 actions de 500 fr. Elle a décidé le changement de la dénomination sociale, qui sera désormais Comptoirs et Huileries du Dahomey. L'assemblée a ensuite décidé de réduire le nominal des actions de 500 à 100 fr. avec augmentation, correspondante de leur nombre.

¹ Pierre Biraben : représentant de la Banque coloniale (BCEEM) puisqu'on le retrouve à la Cie du Sud-Marocain et aux Briqueteries de Bamako. Puis administrateur de la Société générale du golfe de Guinée (SGGG).

(Les Archives commerciales de la France, 25 octobre 1927)

PARIS. — Modification. — Soc. des HUILERIES du DAHOMEY, 94, Victoire. — Capital porté de 600.000 fr. à 1.000.000 fr. — La dénomination devient COMPTOIRS et HUILERIES du DAHOMEY. — 26 sept. 1927. — *Petites Affiches*.



Coll. Peter Seidel

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

COMPTOIRS & HUILERIES DU DAHOMEY

S.A. au capital de 1.000.000 de fr.

divisé en 10.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 25 octobre 1927

Statuts déposés en l'étude de M^e Courcier, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée

Un administrateur par délégation : XXX

Un administrateur : Biraben

Bulletin des Annonces légales obligatoires du lundi 24 octobre 1927.

Notices

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 octobre 1927)

Comptoirs et Huileries du Dahomey. — Introduction hors cote de 6.750 actions et de 5.000 parts de fondateur.

Bulletin des Annonces légales obligatoires du lundi 19 mars 1928.
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 mars 1928)

Notices

Comptoirs et Huileries du Dahomey. — Émission de 10.000 actions de 100 fr.

Comptoirs et Huileries du Dahomey
(*La Journée industrielle*, 9 mai 1928)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a régularisé la récente augmentation du capital social, porté de un à deux millions, par la création de 10.000 actions nouvelles de 100 fr. de nominal.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

(*Les Archives commerciales de la France*, 5 juin 1928)

PARIS. — Modification. — Soc. dite COMPTOIRS ET HUILIERIES DU DAHOMEY, 94, Victoire. — Capital porté de 1.000.000 fr. à 2.000.000 fr. — 8 mai 1928. — *Petites Affiches*.

COMPTOIRS ET HUILIERIES DU DAHOMEY
(*La Journée industrielle*, 30 décembre 1928)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1928 présentant un solde débiteur de 126.117 fr. 20, qui a été reporté à nouveau.

Les nominations de MM. Maurice Besnault et Charles Coquerel, élus administrateurs en cours d'exercice, ont été ratifiées.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a autorisé le conseil d'administration à porter le capital social, en une ou plusieurs fois, de 2 à 10 millions.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

COMPTOIRS ET HUILIERIES DU DAHOMEY
(*La Journée industrielle*, 19 octobre 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a décidé l'apport de l'actif social à une nouvelle société qui se constitue et réunira sous la dénomination de Société générale du Golfe de Guinée, les quatre entreprises suivantes : les Etablissements J.-B. Carbou et La

Cotoa dont le champ d'action est le Togo, les Comptoirs et Huileries du Dahomey et la Société Française d'Entreprises au Cameroun.

Les actionnaires des Comptoirs et Huileries du Dahomey recevront 3 actions de la nouvelle société, de 100 fr. de nominal, émises à 130 fr., pour 4 actions existantes, et 1 part par 10 actions souscrites ou échangées.

Les parts seront échangées à raison de 2 anciennes pour 1 de la nouvelle société.

La dissolution anticipée a été votée et M. Besnault a été désigné comme liquidateur.

En outre, l'assemblée a décidé que la reddition des comptes et l'arrêté du bilan pour l'exercice social 1928-29 engloberont toutes les opérations afférentes à la période qui s'écoulera jusqu'à la fusion définitive avec la nouvelle société.

COMPTOIRS ET HUILIERIES DU DAHOMEY
(*Le Journal des débats*, 23 octobre 1929)
(*La Liberté*, 23 octobre 1929)

L'assemblée extraordinaire du 18 octobre a voté la dissolution de la société et nommé un liquidateur. La société fait apport de son actif et de son passif à une société à constituer, qui sera dénommée Société générale du golfe de Guinée et groupera, [sous les auspices de la Banque coloniale d'études \[BCEEM\]](#), les trois autres firmes suivantes : la Cotoa, la Société française d'entreprises au Cameroun et les Établissements J -B. Carbou. L'échange des actions se fera à raison de 4 actions Dahomey contre 3 Guinée du nominal de 100 francs.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU GOLFE DE GUINÉE
(*Le Journal des débats*, 29 janvier 1930)

La constitution définitive de la société, à la date du 31 décembre 1929, entraîne la dissolution, à partir de la même date, des trois sociétés suivantes : Française d'Entreprises au Cameroun, Compagnie de l'Ouest-Africain (Cotoa), Comptoirs et huileries du Dahomey.
